



4. La Francophonie des Sommets

4.1 L'émergence des Sommets

Il appartient désormais à l'histoire officielle de reconnaître que l'idée de réunir les chefs d'État et de gouvernement francophones en Sommet a précédé de loin le premier rendez-vous formel organisé en 1986 sous les auspices de la France. En fait, l'idée avait déjà germé, dès les années 1970, et certains chefs d'État, dont les présidents Bourguiba, de Tunisie, Diouri, du Niger et Senghor, du Sénégal, s'en étaient faits les promoteurs.

La situation particulière du Canada et les difficultés objectives d'associer le Québec à une opération qui, en principe, ne réunit que les États souverains ont évidemment joué un rôle dans le retard à mettre à exécution ce projet. Au milieu des années 1980, le gouvernement canadien s'est engagé dans un processus visant à permettre une participation légitime du Québec à ces assises tout en préservant le principe de la souveraineté fédérale en matière de politique étrangère. **Le premier ministre du Canada**, le très honorable Brian Mulroney a fait de ce dossier une cause personnelle et **a été l'élément moteur d'un arrangement original** et satisfaisant pour les deux parties.

De façon schématique, cet arrangement, qui régit encore les rapports des deux constituantes canadiennes, prévoit une participation pleine et entière du **Québec au volet coopération** du Sommet alors que **le Canada** se réserve la primauté des rôles pour le **volet politique et économique**, le Québec y ayant un statut «d'observateur intéressé».

Dans cette perspective, la volonté politique personnelle du chef du gouvernement canadien a constitué l'élément déterminant qui a rendu possible la convocation du premier Sommet.

4.2 Les trois premiers Sommets

Nous en sommes au troisième depuis 1986. Ces Sommets ont été l'occasion d'une remarquable mobilisation de ressources et d'énergie pour compenser l'absence de structure organisationnelle qui, à l'instar du Secrétariat du Commonwealth, aurait dû servir de soutien à pareille entreprise. Pour mettre en vigueur leurs décisions, les chefs d'État ont plutôt décidé d'avoir recours à la formule des «représentants personnels» constitués pour l'occasion en un **Comité international du suivi (CIS)**. Cette formule, gage de souplesse et de rapidité de réaction, aura permis de mobiliser, dans un très court laps de temps, des ressources autrement inespérées. Concrètement,